

CHARTRE + DES TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE

Nous,

<input type="checkbox"/>	Citoyen	<input type="checkbox"/>	Artiste
<input type="checkbox"/>	Association de citoyen	<input type="checkbox"/>	Sportif
<input type="checkbox"/>	Entreprise	<input type="checkbox"/>	Mandataire politique
<input type="checkbox"/>	Exploitant agricole	<input type="checkbox"/>	Autre

Mettre une croix dans la case appropriée

partageons l'idée

que les groupements de communes peuvent et doivent jouer un rôle majeur pour :

- la réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus, acteurs économiques des questions d'énergie et de changement climatique,
- la mise en œuvre concrète d'actions de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables,
- l'interpellation des pouvoirs publics (au niveau régional, national, européen) et des parties prenantes pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.

que l'engagement dans une telle démarche est bénéfique en terme :

- d'économie et de développement local : dépenses évitées, création d'activités et d'emplois locaux,
- social et de démocratie : participation des citoyens, réduction de la précarité énergétique et de la vulnérabilité aux hausses erratiques du coût de l'énergie, cohésion sociale et territoriale,
- d'environnement : réduction des impacts locaux et participation à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre,
- d'énergie : sécurité d'approvisionnement, stabilisation du coût de l'énergie, indépendance énergétique, réduction de la demande, maîtrise de l'offre, réseau intelligent.

nous engageons dès aujourd'hui et dans la durée

- A aborder l'énergie comme axe prioritaire du développement territorial,
- A considérer l'énergie comme étant une matière précieuse, ne pouvant en aucun cas faire l'objet de gaspillage,
- A étudier et mettre en œuvre, à notre échelle, toutes les formes possibles d'économie d'énergie suivant les règles de son utilisation rationnelle (URE)
- A étudier et mettre en œuvre, à notre échelle, toutes les formes possibles d'économie d'énergie via l'implémentation progressive d'équipements de moins en moins énergivores,
- A contribuer dans la mesure du possible, et sous quelque forme que ce soit, au développement des plans d'actions pour les énergies durables (PAED) mis en place par les autorités locales dans le cadre de l'initiative européenne de la Convention des Maires,
- A encourager, en notre âme et conscience, les projets portés par les pouvoirs locaux impliqués dans l'initiative européenne de la Convention des Maires,

Et plus particulièrement,

A envisager les investissements nécessaires pour faire d'un lieu de vie / de travail à énergie positive.

<input type="checkbox"/>	mon logement
<input type="checkbox"/>	mes locaux associatifs, sportifs, etc.
<input type="checkbox"/>	mon entreprise
<input type="checkbox"/>	mon exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	autres

Mettre une croix dans la case appropriée

Renseignements complémentaires quant aux investissements pressentis

Type d'énergie renouvelable*	Production d'énergie en kWh**	Montant de l'investissement**

* p.ex. photovoltaïque - ** estimation

Nom du signataire / organisme

Qualité du signataire

Date